



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2020, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 943-2020 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2021
- Règlement numéro 944-2020 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2021
- Règlement numéro 945-2020 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2021

Les règlements numéros 943-2020, 944-2020 et 945-2020 sont déposés au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

En raison de la COVID-19, le bureau municipal est ouvert sur rendez-vous seulement.

Les règlements numéros 943-2020, 944-2020 et 945-2020 entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 17 décembre 2020.

Chloé Gagnon
Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 décembre 2020 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2020.

Chloé Gagnon
Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière